

## Le rôle des EMS

En tant que parties prenantes, les établissements médico-sociaux membres de la Fegems s'engagent chacun à accueillir, former et encadrer entre cinq et dix participant-e-s par volée et à favoriser leur insertion professionnelle ultérieure. L'implication active des établissements ainsi que l'engagement fort et durable des partenaires contribuent à la réussite du dispositif dans ses deux volets de formation et d'insertion professionnelle.

*« Je n'ai jamais eu une cheffe aussi investie dans ma formation et mon encadrement ! »*

Une participante

## L'insertion professionnelle

**Employabilité.** Au terme de la formation, les participant-e-s obtiennent une attestation AA d'introduction au travail interdisciplinaire dans le secteur des EMS, ainsi qu'une attestation pour les modules OrTra suivis et validés. Les AA peuvent ainsi prétendre à un emploi dans le secteur des soins de longue durée ou poursuivre avec une formation qualifiante.

**Réseau de compétences.** Afin de favoriser leur insertion professionnelle, les participant-e-s auront l'opportunité d'enregistrer leur profil AA dans le Réseau de compétences créé sur le site extranet de la Fegems pour les besoins des institutions membres de la fédération.

*« Ce dispositif m'offre une chance de me reconverter dans un métier qui me plaît vraiment. »*

Une participante

Le dispositif de formation et d'insertion professionnelle AA est financé par l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général. Il est piloté et coordonné par la Fegems.

### Fegems

Pôle formation  
Naël Lafer, coordinatrice du dispositif AA  
T direct 022 718 18 63  
lafer@fegems.ch

Clos Belmont 2  
1208 Genève

T 022 718 18 70  
info@fegems.ch  
[www.fegems.ch](http://www.fegems.ch)

La Fegems est membre de CURAVIVA Suisse,  
de l'OrTra santé-social Genève  
de l'OrTra intendance Genève  
de la Plateforme des associations d'ânés Genève

Partenaire principal de la Fegems

**SWISS RISK**  
**CARE**  
Our Independence • Your best Insurance

# le dispositif d'auxiliaire d'accompagnement

# AA



## le dispositif

Lancée en avril 2019, la formation d'auxiliaire d'accompagnement (AA) a été conçue par la Fegems, en partenariat avec l'Hospice général (Hg) et l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

### Les objectifs

Novateur, ce dispositif de formation et d'insertion professionnelle AA poursuit un double objectif :

**Formation** > Amener les participant-e-s à la formation AA à développer un profil professionnel spécialement conçu pour l'accompagnement des personnes âgées dans les institutions de soins de longue durée.

**Insertion professionnelle** > Permettre à des personnes sans qualification ni expérience professionnelle d'intégrer le marché du travail.

### Les caractéristiques

**Approche interdisciplinaire.** Le programme privilégie une approche interdisciplinaire. Il alterne entre contenus théoriques et expérience pratique acquise sur le lieu de formation.

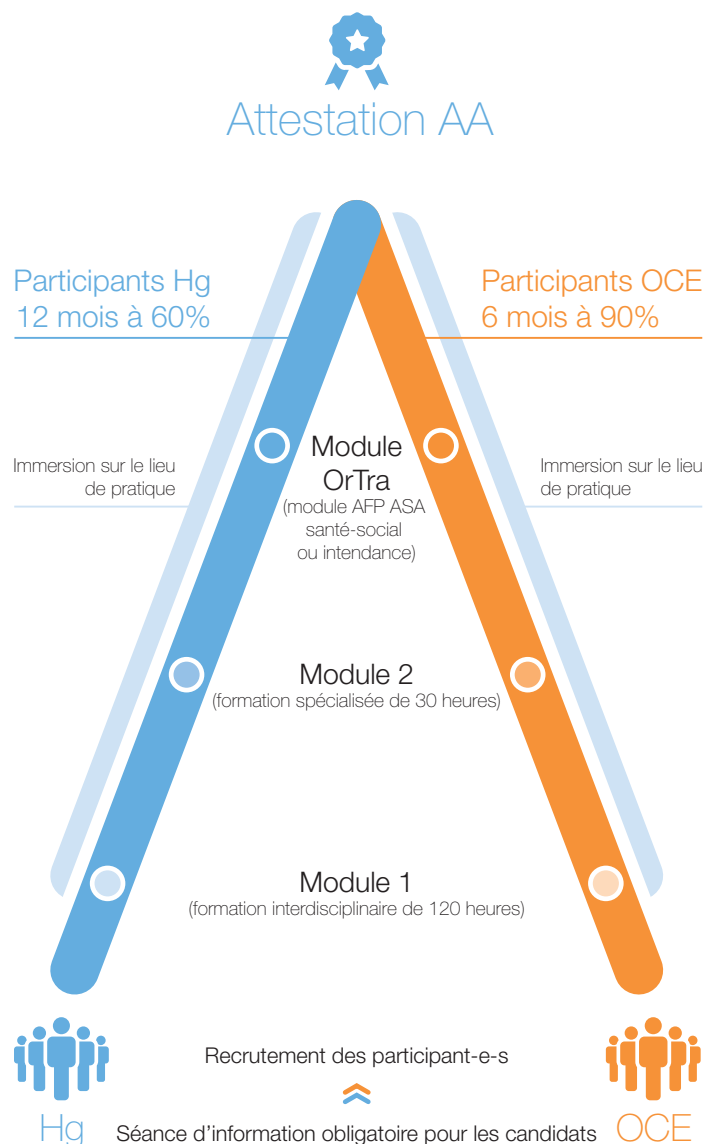
**Immersion rapide.** Les participant-e-s à la formation AA intègrent rapidement une équipe d'un établissement, bénéficiant ainsi d'une immersion longue dans l'environnement professionnel.

**Spécialisation.** A la formation généraliste succède une spécialisation dans l'un des trois secteurs d'activité (soins, hôtellerie-intendance ou animation), ainsi que le suivi de modules de l'attestation de formation professionnelle auprès de l'une des OrTra (santé-social ou intendance).

*« Dans l'EMS qui m'accueille, j'ai l'opportunité de me sentir utile. »*  
Un participant

## le cursus

L'organisation modulaire du dispositif permet des allers et retours entre la théorie et la pratique



## les participant-e-s

### Pré-requis

Les participant-e-s à la formation AA sont sélectionné-e-s sur dossier par les conseiller-ère-s des deux partenaires de la Fegems, l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi.

Il n'y a pas de conditions requises en termes de formation ou d'expérience professionnelle. Outre un niveau de français attesté (B1 à l'oral et A2 à l'écrit), diverses qualités sont cependant attendues des participant-e-s : motivation pour l'accompagnement de personnes âgées, compétences relationnelles, flexibilité dans les horaires, capacité d'adaptation, esprit d'équipe, disposition à travailler en interdisciplinarité.

*« Intégrer ce dispositif a été une chance pour moi : j'ai découvert beaucoup et appris énormément ! »*  
Une participante

### Les atouts des AA

Au terme du cursus, les participant-e-s à la formation AA

- sont spécifiquement formé-e-s à l'accompagnement de personnes âgées dépendantes ;
- bénéficient à la fois d'une formation généraliste et d'une spécialisation dans un des trois secteurs d'activité – soins, hôtellerie-intendance ou animation ;
- ont suivi un module de formation spécifique d'une OrTra, en fonction de leur spécialisation ;
- ont suivi un module de formation particulier pour apprendre à observer et communiquer dans le contexte professionnel ;
- ont d'emblée travaillé en interdisciplinarité et donc acquis une connaissance des différents métiers en EMS et de leurs tâches respectives.